



DCM N° 77/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la  
Commune de L'ÎLE ROUSSE

Séance publique du  
Mercredi 20 décembre 2017 à 18h00

Date de la convocation : 14.12.2017  
Date d'affichage : 14.12.2017

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE  
COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE

Nombre de Membres

Afférents à l'Assemblée délibérante	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	23	2	2

**Objet de la délibération : Adhésion à l'Association Nationale des Élus des Territoires  
Touristiques (ANETT)**

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, Mme FERRANDI Jeanne-Paule, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONELLI Pierre, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, Mme COLOMBANI-BUISSON Josée, M. COLONNA Nonce-François, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. MATTEI Hyacinthe, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
AMBROGI Stéphane	ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph	19.12.2017
SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena	NAPPI Henri	20.12.2017

**Absents :** ANTONIOTTI François, FRANCESCHINI Isabelle

**Le conseil a choisi comme secrétaire Nonce-François COLONNA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que l'ANETT a pour but la défense et la promotion des intérêts des communes touristiques et des stations classées auprès des Pouvoirs Publics. Les moyens d'actions sont multiples. L'association interpelle régulièrement le Gouvernement par courrier, elle

diffuse des communiqués à la presse spécialisée, participe activement aux auditions et groupes de travail mis en place par le Gouvernement et le Parlement sur les sujets de préoccupation, comme la Réforme territoriale, DGF, fiscalité, calendrier scolaire, réforme des stations classées et des communes touristiques, réhabilitation de l'immobilier touristique, tourisme et environnement, défense de la petite hôtellerie familiale, ouverture de commerces le dimanche etc...

Des réunions de terrain et des réunions thématiques sont organisées tout au long de l'année. Plusieurs séances de travail sont prévues chaque année dans le cadre de ses différentes commissions : Commission Territoire Numérique, Commission Qualité de Vie, Commission des Casinos, Commission des Finances Locales, Commission des Hébergements, Commission du Patrimoine, Commission Ile de France, Commission des Directeurs d'Office de Tourisme.

Enfin, l'association participe à la gestion du label FAMILLE PLUS, créée en 2006, qui permet d'identifier les communes entrant dans une démarche qualitative d'accueil des familles et des enfants.

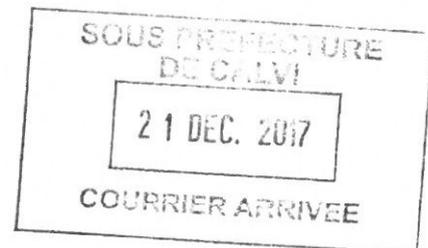
La cotisation annuelle s'élève à :  
- De 3000 à 4999 habitants : 375€

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 2212-22 ;  
**Vu** la Délibération n°04/2015 du Conseil Municipal en date du 04.03.2015,  
**Vu** l'opportunité d'adhérer à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT),

Le Maire propose d'adhérer à l'ANETT au titre de l'année 2017.

**Où l'exposé de son Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL :  
Et après en avoir délibéré,**

**Ont voté pour : 25  
Ont voté contre : -  
Se sont abstenus : -**



**ACCEDE** à la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques pour l'année 2017

**AUTORISE** Monsieur le Maire à s'acquitter de la cotisation annuelle

**D'INSCRIRE** au budget général 2017 les crédits afférents à cette dépense aux articles et chapitres correspondants

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision,

**DIT** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Ile-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.